

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 Avril 2024

Date de convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présents :

Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Alain SOUSSEN, William VALAT, Stève LECHEVALIER, SOUSSEN Alain, VALAT William

Absent excusé :

Procuration : Incarnation SCHMID-LOSSBERG donnée à Wladimira GRONCHI

Mme Emilie GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024
- 2 Approbation du compte de gestion 2023
- 3 Vote du compte administratif 2023
- 4 Affectation du résultat 2023
- 5 Vote des trois taxes locales 2024
- 6 Vote du budget primitif 2024
- 7 Délibération : fongibilité des crédits
- 8 Délibération : groupement de commande pour la réalisation d'opération de fauchage
- 9 Délibération : renouvellement groupement d'achat « Hérault Energie »
- 10 Décisions du Maire
- 11 Questions diverses

1. Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 (Budget M57), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, et, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de Gestion (Budget M57), dressé pour l'Exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Principal du Service Gestion Comptable Est de Saint-Mathieu de Trévières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation.

3. Vote du compte administratif 2023

Monsieur Michel HENRION, conseiller municipal présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2023 de la commune qui se compose comme suit :

Résultat de l'exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	204 289,67 €	221 563,32 €	17 273,65 €
Investissement	46 905,44 €	86 061,45 €	39 156,01€

Résultat de clôture de l'exercice 2023

	Résultat clôture 2022	Résultat exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	-229 395,48 €	39 156,01 €	-190 239,47 €
Fonctionnement	312191,09 €	17 273,65 €	329 464,74€

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,
Hors de la présence de M. Patrick MARY, Maire et par délégation ordonnateur de la commune,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Michel HENRION,
Et, à 9 voix Pour, 0 voix contre et 0 Abstentions des membres présents,
Le Compte Administratif 2023 (Budget M57) est adopté.

4. Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, Budget M57,
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023 (Budget M57) de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
BUDGET M57	
Résultat au 31/12/23 EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT.....	329 464,74 €
◆ Affectation à l'excédent reporté Section Fonctionnement « report à nouveau créditeur » cpte 002	329 464,74 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme énoncé ci-dessus.

5. Vote des trois taxes locales 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Conseil Municipal doit voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur Patrick MARY, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de

- **NE PAS MODIFIER** les taux existants.

Ainsi les taux votés sont les suivants :

Taxe foncière bâti (Taux communal : 7,95 % + taux départemental de TFPB 2020 : 21,45 %	29,40 %
Taxe foncière non bâti	27.55 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.89 %

6. Vote du budget primitif 2024

Monsieur Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 (Budget général – M57) :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	521 498,03 €	521 498,03 €
Section Investissement	542 796,22 €	542 796,22 €
Totaux	1 064 294,25 €	1 064 294,25 €

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, Maire, et, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions du Budget Général pour 2024, en dépenses et en recettes.

DIT que ce budget est voté

Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

7. Délibération : fongibilité des crédits

M. Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal la possibilité de délibérer pour la fongibilité des crédits.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

M. Patrick MARY, le Maire, propose donc au Conseil Municipal d'adopter cette disposition budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitre avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des présents.

8. Délibération : groupement de commande pour la réalisation d'opération de fauchage des fossés et accotements

M. Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal la possibilité de délibérer pour faire partie de la commande publique pour le marché que l'Agglomération envisage dans le cadre de la délégation pour les opérations de fauchage des fossés et accotements.

En effet, l'épareuse actuelle présente de nombreux problèmes techniques, et donc des frais de réparations conséquents. Ainsi, l'Agglomération de Lunel souhaite ouvrir ce marché à une entreprise externe.

M. Patrick MARY, le Maire, propose donc au Conseil Municipal de délibérer en faveur de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des présents.

9. Délibération : renouvellement groupement d'achat « Hérault Energie »

M. Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal la possibilité de renouveler le groupement d'achat d'énergie auprès d'Hérault Energie.

M. Patrick MARY, le Maire, propose donc au Conseil Municipal de délibérer en faveur de ce renouvellement de groupement d'achat.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des présents.

10. Décision du Maire

M. Patrick MARY, Maire, expose au Conseil qu'un compromis de vente est signé avec M. ORTIZ et Mme ROMEU pour la parcelle B825

M. Patrick MARY, Maire, expose au Conseil qu'une proposition sur la parcelle B799-B789 a été reçue pour un montant de 165 000€.

M. Patrick MARY, le Maire, propose donc au Conseil Municipal de se prononcer.

8 membres du Conseil présent décident de proposer une contreproposition aux acquéreurs au montant de 172 000€

11. Questions diverses

-Inauguration espace Laurent RICARD : environs 70 personnes présentes, apéritifs prévu sur l'aire de jeux, avec plateaux de tapas et vin fourni par Marco Polo.

-Fête taurine Garrigues : aucun dossier

- Elections Européennes : 9 juin

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal